



Plainte pour escroquerie pour la valeur de 3000 euro

Par **basam**, le **04/08/2008** à **11:50**

J'AI ETE ESCROQUE PAR UNE PERSONNE EN 2005
EN ME FAISONS CROIRE QUE JE PEUX AVOIR UN TITRE DE SEJOUR REGULIER PAR
LA PREFECTURE....EN DONNANT 9000 EURO ET DES PIECES JUSTIFICATIVES
COMME ACTE DE NAISSANCE ,visas ,PHOTOCOPIE DE MON PASSEPORT....ETC JE
SORTIRAIS DE LA CLANDESTINITE.
DONC J'AI FOURNI LE NECESSAIRE AVEC 3000 EURO AVANCE ET QUAND J'AURAI
MON TITRE DE SEJOUR JE RAMENE LE RESTE DE L'ARGENT PENDANT 2 ANS....
ET DEPUIS 2005 A CE JOURS J'AI PLUS DE NOUVELLE ,IL A CHANGER SON NUMERO
DE TEL ET JE LE TROUVE PLUS JUSQU'AU JOUR OU UNE PERSONNE M'INFORME OU
IL TRAVAILLE DANS UN ENDROIT QUE JE CONNAIT....
CE QUE JE VOUS DEMANDE QUEL RECOURS JE PEUX FAIRE CONTRE CETTE
PERSONNE POUR AVOIR MON ARGENT SACHANT QU'IL POSSEDE PAS DE TITRE DE
SEJOURS ..
POURRAIS-JE PORTER PLAINTTE CONTRE LUI POUR ESQUROCORIE OU BIEN QUELLE
IL Y'A UNE AUTRE PISTE ENVISAGEABLE QUE JE PEUT PARCOURIR POUR AVOIR LE
REMBOUSEMENT DE MES 3000 EURO.
MERCİ DE VOTRE COMPREHENSION

N.B:JE SUIS ACTUELLEMENT EN SITUATION REGULIAIRE

MERCİ DE ME CONTACTER AU 06 22 63 72 19
OU PAR MAIL:sakbasam@yahoo.fr

Par **laurence28**, le **04/08/2008** à **15:49**

salut basam

je pense que tu peux porter plainte s,il ya un recu certifiant qu,il avait bien percu la somme de 3000mille euro .car comme tu sais sans preuve la justice ne peux rien.

et je voudrais savoir comment as tu eu ta regularisation. si je pose ectte question c,est parce que , en ce moment je suis en situation irreguliere si tu veux connaitre entre dans la discution de(peut on refuser le renouvellement de titre de séjour)peux ton ton histoire aidera les autres à suivre une bonne demarche. merci et courage

Par **gloran**, le **05/08/2008** à **00:12**

En gros, vous nous demandez d'aider un étranger clandestin ? C'est ici un forum juridique, donc l'idée à la base est de respecter un minimum la loi. Respecter la loi, ça signifie dans votre cas, vous faire reconduire à la frontière.

Don't acte.

Par **laurence28**, le **05/08/2008** à **11:10**

gloran si je peux me permettre je ne demande pas à qui que ce soit d,aider un etrangé clandestin. dans ce forum, la majorité on des problemes de renouvellement de titre de sejour alors s,il ya une parsonne qui soit passée par la et qui peux apporté son experience au autre , pourquoi pas le partagé.

et si vous avez quelque chose contre les étrangers qui on des soucis de renouvellement ou clandestin comme vous le dites, laissé moi vous dire que vous n,avez pas le droit de jugés qui que se soit

Par **Tisuisse**, le **05/08/2008** à **13:26**

A laurence28,

Je comprends votre position mais la loi est formelle : le forum ne peut pas venir en aide à des gens qui vivent dans la clandestinité sans se faire accuser "d'aide au maintien de clandestin sur le sol français".

Ici, nous sommes sur un forum juridique et uniquement juridique.

Je vous invite donc à vous rapprocher d'associations dont c'est le but.

Par **gloran**, le **05/08/2008** à **15:31**

Je ne pense pas que la majorité des personnes fréquentant le forum aient des problème de titre de séjour. Par exemple, étant français dans mon pays, je n'ai pas ce problème. Il y a aussi beaucoup d'étrangers en situation parfaitement régulière : touristes, expatriés. Donc, la catégorie de population dont il est question ici représente plutôt à mon sens non seulement une minorité de "forumeurs", mais une infime minorité.

En ce qui me concerne, je n'ai rien contre les étrangers en cours de renouvellement de leur carte de séjour, comme par exemple les cadres supérieurs d'entreprises étrangères travaillant en France. J'ai moi-même été dans ce cas au Danemark, pays qui, croyez m'en, n'a strictement, mais alors strictement rien à voir quant à la protection de son sol national contre les clandestins (pays très protecteur, mais dans lequel vous pouvez faire tous vos entretiens avec l'administration en français, pourvu que l'on respecte les règles et que l'on prenne rendez-vous). Par contre, effectivement et comme vous l'avez deviné, je ne suis pas spécialement fana des clandestins en situation irrégulière et là-dessus je soutiens plus que largement les politiques actuelles (même un tantouillet presque trop laxistes pour moi).

En conclusion, ne mélangeons pas étrangers, et clandestins.

Par **Berni F**, le **11/08/2008** à **14:50**

je pense que vous pouvez déposer une plainte, mais je suppose que vous ne disposez d'aucune preuve et avez probablement réglé la somme espèce...

a mon avis vous ne récupérez pas cette somme par ce moyen et tout au plus réussirez a faire surveiller l'escroc.

je ne pense pas qu'il y ai dans cette histoire quelque chose de grave qui puisse vous être reproché, mais dans le doute... et vu les perspective que vous ouvrirais une telle action... je ne ferais rien a votre place.

edit : pour réagir a ce qui est dit dans ce fil, ce monsieur demande si il peut se plaindre d'une escroquerie, il ne vous demande pas de lui donner des faux papiers ni de le cacher ! il s'agit bien d'une question d'ordre juridique et rien d'autre.

Par **gloran**, le **11/08/2008** à **20:50**

"Nemo auditur propriam turpitudinem allegans" :
Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude.